



Ville de
Draguignan

[Redacted]

erreur matérielle parcelle BM72 [Redacted]

1 message

[Redacted] via **Enquête Publique Modification 3 PLU** <enquetepublique-modification3-plu@ville-draguignan.fr>

2 juin 2026 à
15:25

Répondre à : [Redacted]

À : enquetepublique-modification3-plu@ville-draguignan.fr


Bonjour,

Je vous adresse en PJ un courrier concernant une demande pour la modification N° 3 du PLU suite à une erreur matérielle de notre parcelle BM72.

Très cordialement,



modif PLU 3 pdf.pdf
29K



Draguignan,
le 2 juin 2026

Objet: Demande de correction d'une erreur matérielle - parcelle BM72/
Modification PLU n°3

Monsieur le Maire,

Je me permet de vous adresser le présent courrier afin d'attirer votre attention sur la situation de ma parcelle cadastrée section BM72, située sur la territoire de Draguignan.

En effet, après consultation des documents d'urbanisme en vigueur, il apparaît que cette parcelle est actuellement divisée en deux zones distincts: une partie classée en zone naturelle (N) et une autre en zone UCB.

Cette situation résulte manifestement d'une erreur matérielle , dans la mesure où la parcelle constitue une unité foncière homogène, qui devrait être classée de manière uniforme.

En conséquence , je sollicite respectueusement votre bienveillance afin que cette erreur soit corrigée, et que la totalité de la parcelle BM72 soit reclassée en zone naturelle N.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

